



COMPTE RENDU INTEGRAL

de la réunion du Conseil municipal

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

Séance du 09 septembre 2009

Date de convocation : 04/09/2009

Date d'affichage : 04/09/2009

Présents : MM. LIDAR, ROHRER, ROBERT, PERESSOTTI, Mme BALDINI, MM. CERCLE, POUYSSEGUR, Mme LAURENT, MM. LAMARQUE, GERONIMO, Mme DA SILVA, MM. CLAUZET, MASSON, CALMETTES, LACOMBE, Mme PUJO

Absents ayant donné procuration : M. JUNCA à Mme BALDINI – Mme BONNET à Mme LAURENT – M. NOULIN à M. CALMETTES – M. ZAHIRI à M. LIDAR

Absents excusés : Mmes GASSAN, STOKER, M. DELALANDE

Secrétaire de séance : M. POUYSSEGUR

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et propose Monsieur POUYSSEGUR comme Secrétaire de séance, ce qui est accepté.

Monsieur le Maire propose également à l'assemblée délibérante une modification de l'ordre du jour établi consistant à voter la décision modificative n° 2 au budget de la Commune après avoir délibéré sur la question relative à la révision du taux des indemnités de fonction des élus, ce qui est accepté à l'unanimité.

1. Compte rendu des Conseils Municipaux des 1^{er} avril et 18 mai 2009

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2. Décision modificative M49.2009-01 au budget de l'Assainissement

Transfert de crédits en section investissement de l'article 101/2315 (Travaux station épuration + réseau) vers l'article 16/1641 (Emprunts (charges de capital)), en raison de prévisions insuffisantes lors de l'établissement du Budget primitif 2009.

Voté à l'unanimité.

3. Nouvelle tarification des tickets repas servis aux restaurants scolaires

Le prix du ticket restaurant scolaire est fixé à 2,90 €. Le prix du ticket lorsque les parents fournissent le repas dans le cadre d'une allergie est inchangé, à savoir 1 €.

Voté à l'unanimité.

.../...

4. Révision du taux des indemnités de fonction des élus

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 1 voix contre, fixe à 43 % l'indemnité de fonction du Maire et à 16,5 % celle des Adjointes et du Conseiller Municipal auquel le Maire a délégué une partie de ses fonctions.

5. Décision modificative M14.2009-02 au budget de la Commune

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de régulariser des opérations d'ordre « amortissement », dans la section investissement recettes d'une part, et d'effectuer la même opération dans la section fonctionnement dépenses d'autre part.

Sont également soumis au Conseil les transferts de crédits, en section fonctionnement dépenses, du compte 022 (dépenses imprévues) vers le compte 6531 (indemnités élus) ainsi que du compte 6574 (subvention) vers le compte 6232 (fêtes et cérémonies).

Voté à l'unanimité.

6. Adhésion au groupement de commande pour l'externalisation du service de fourrière animale

Suite à l'arrêt de la prestation fourrière animale par la SPA 65 et aux contrats ponctuels onéreux engendrés par cette interruption du service, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande pour l'externalisation du service de fourrière animale envisagé entre 8 Communes.

7. Rétrocession complémentaire à la Commune des parcelles acquises par la CACG dans le cadre de l'aménagement de l'ouvrage de retenue du Galopio

Quatre parcelles ont été omises lors de la rétrocession à la Commune des parcelles acquises par la CACG dans le cadre de l'aménagement de l'ouvrage de retenue du Galopio, décidée le 03 septembre 2008. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition pour l'euro symbolique de ces 4 parcelles.

8. Assainissement : approbation du rapport Véolia 2008

Le rapport annuel du service de l'assainissement établi par Véolia Eau pour l'exercice 2008 est approuvé à l'unanimité.

9. Travaux d'aménagement du Galopio – Demande de subvention

Une subvention de 4 215 € HT est sollicitée pour la réalisation de travaux destinés à améliorer le bon écoulement du ruisseau du Galopio ainsi que la réparation de l'enrochement en aval du barrage.

Voté à l'unanimité.

10. Demande d'agrément d'un apprenti dans le cadre d'un stage BTS par alternance


La création d'un poste d'apprenti, qui sera affecté au service des espaces verts, est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

- Une information sur le Document d'Orientation Générale du SCOT TOL est présentée.
- Monsieur le maire informe le Conseil de trois décisions prises par délégation :
 - le 05/06/2009 relative à l'installation d'une cantine à l'école maternelle du Bouscarou ;
 - le 15/06/2009 relative à la fourniture et pose d'une structure en polycarbonate au Gymnase ;
 - le 31/08/2009 relative à la fourniture de repas aux restaurants scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 55.

Le Secrétaire de séance,



Frédéric POUYSSEGUR